

Les positions européennes à la veille de la conférence de DOHA

François HUWART, *Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur*

Accueil du Ministre par M. Daniel Epron, Président de la Chambre d'Agriculture de Normandie

M. le Ministre, merci d'avoir accepté d'honorer de votre présence cette journée de réflexion sur l'Organisation mondiale du commerce. Nous avons souhaité prendre un temps pour nous informer et réfléchir sur les enjeux de ce cycle sur l'agroalimentaire normand. M. le Ministre, vous connaissez bien la Normandie. Vous n'êtes pas normand, mais percheron, percheron de la région Centre. Ce si beau Perche est situé à la fois sur la Normandie, mais aussi sur le Centre. C'est donc également en voisin que nous vous accueillons.

Pour nous aider à réfléchir, nous avons invité le professeur Messerlin, qui nous a donné des éléments concrets sur les enjeux et les perspectives de ces négociations. Puis, nous avons ouvert ce matin trois ateliers ciblés sur les grandes productions de notre région : le lait, les viandes et les productions végétales, avec des témoignages d'entreprises des filières concernées. Pour le lait, nous avons invité M. Michel Nallet, qui représentait le groupe Lactalis International ; pour les viandes, M. Gilbert Lebossé, de la Soviba ; pour les céréales et le sucre, M. Bernard Villette, du groupe Villette et M. Christian Mabire, président du GIE Normandie Betterave. **La principale conclusion de ces trois ateliers est la suivante : le risque direct sur nos marchés du fait de la diminution des droits de douane et de difficultés à l'exportation, certaines années, étant donné la baisse, voire la disparition des restitutions.** Cet après-midi, deux tables rondes se sont déroulées, dont l'une sur les opportunités de l'agriculture française, marquée par la présence de Jean-Luc Duval, que vous connaissez, président du CNJA, qui est de la région, Jean-Marie Raoult, qui a présenté hier un rapport au Conseil économique et social sur le volet agricole et alimentaire dans le cadre des négociations, et de Jean-Claude Sabin, ancien vice-président de l'APCA, chargé des questions internationales, expert reconnu par tous. La deuxième table ronde avait pour thème : « Quelle stratégie pour réussir l'export ? » Elle réunissait M. Lesénécal, directeur général commercial d'Isigny Sainte-Mère, M. Penn, directeur général de Socopa Porc, M. de Villeneuve, directeur commercial de CSR SA, et M. Dabéziés, directeur général de la Sopexa. **L'une des conclusions de ces deux tables rondes, est de vous encourager, M. le Ministre, à prendre du temps.** En Normandie, nous savons ce qu'est le temps, la décision est quelquefois difficile à prendre, mais au vu des enjeux, prendre son temps paraît important. Prendre son temps, ce n'est pas retarder les décisions ou les orientations à prendre, que nous avons à prendre, quelles que soient les décisions ou les discussions qui auront lieu dans le cadre de ce round, mais c'est prendre date dès aujourd'hui afin de se préparer, d'être prêt, de faire évoluer les mentalités et de se donner les moyens, quelles que soient les décisions prises, de pouvoir être réactif et toujours présent sur ces marchés. C'est donc à la fois ne pas se précipiter dans ces négociations, prendre date, parce qu'il y aura négociations, donc il y aura décisions, et être acteur, et non pas attendre, et s'inscrire dans le temps. En effet, cela a été dit, à l'exportation, les choses ne se font pas en claquant des doigts, mais en s'inscrivant dans la durée, parce que face à nous, il y a des habitudes, des coutumes, des cultures, des obligations territoriales, politiques, géographiques, climatiques, qui font que l'inscription dans la durée de la relation pour pouvoir conquérir des marchés et les maintenir est une obligation. Donc le facteur temps, même s'il doit nous obliger à être réactifs, doit aussi nous obliger à prendre le temps de la négociation et à être présents régulièrement et dans le temps.

M. le Ministre, nous avons donc eu une journée bien remplie, riche d'informations et d'échanges, même si la salle n'a pas forcément eu la possibilité d'intervenir suffisamment. C'est pourquoi, votre propos est attendu et sera, j'en suis sûr, écouté avec beaucoup d'intérêt.

M. François Huwart

Merci, M. le Président, de ce mot d'accueil qui a fait référence à des liens de voisinage que je connais bien et que j'assume d'autant plus facilement que le Perche est si proche de la Normandie, et une telle terre de marche et de transition, qu'il m'est impossible de ne pas être au fait des préoccupations qui sont celles de votre région en général et de votre agriculture en particulier.

Depuis un peu plus de deux ans maintenant que je suis en charge du Commerce Extérieur au sein du gouvernement, j'ai, à maintes reprises, eu l'occasion de préciser les missions qui sont les miennes et qui peuvent être rassemblées autour de deux axes fondamentaux. Le premier axe est celui de la définition du cadre et des règles des échanges internationaux. Le deuxième axe concerne la contribution qui doit être la mienne au développement international des entreprises.

La journée que je viens de passer en Normandie illustre assez bien ces deux priorités : contribuer au développement international des entreprises, avec la mise en place du PARDI filière équine ce matin, après que nous ayons, il y a quelques mois, mis en place deux PARDI, l'un sur les produits de la mer et l'autre sur la filière cidricole. La seconde priorité est de définir, en concertation avec les acteurs de la vie économique et sociale de notre pays, les règles autour desquelles nous souhaitons voir s'organiser les échanges internationaux, et c'est précisément l'objet du colloque que, Monsieur le Président, vous avez organisé aujourd'hui au Centre international de Deauville.

Dans ce contexte, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de remercier les Chambres d'agriculture de Normandie d'avoir pris l'initiative de cette journée de réflexion. Je tiens également à vous féliciter du remarquable travail d'analyse et de prospective que vous avez entrepris en élaborant le dossier « OMC : sensibilité des filières agroalimentaires normandes ».

Souvent, pour nos concitoyens, l'Organisation mondiale du commerce, c'est loin, c'est souvent très abstrait, et c'est presque toujours très ou trop complexe, certains vont jusqu'à dire « hostile » à nos intérêts. Le travail que vous avez réalisé est exemplaire : il s'agit d'un document pédagogique, d'un document de réflexion, d'un outil d'aide à la décision. Les six fiches, pour six filières, que vous avez rédigées, présentent les enjeux des négociations commerciales pour nos entreprises et nos agriculteurs, d'une manière ancrée dans la réalité du terrain. Il s'appuie également sur la capacité d'analyse des chambres d'agriculture, avec les présentations parfaitement claires des accords de Marrakech.

Je serais prêt, par conséquent, Monsieur le Président, à accueillir ce dossier, si vous l'acceptez, je crois que c'est le cas, sur le portail OMC figurant sur le site Internet du Secrétariat d'État au Commerce extérieur.

Je voudrais maintenant en venir au sujet que vous m'avez demandé d'exposer devant vous. Je souhaiterais rappeler simplement cinq données, avant que nous puissions échanger plus librement.

Première donnée : nous nous trouvons en effet dans la dernière ligne droite qui nous sépare de la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Je crois **que la volonté d'aboutir, de réussir, est désormais assez largement partagée**. Les événements du 11 septembre ont, d'une manière générale, renforcé le besoin de coopération, de dialogue et de régulation au niveau mondial, et ont conduit, en quelque sorte, à serrer les rangs. Ce qui n'exclut pas, bien entendu, la détermination de chacun à négocier au mieux de ses intérêts.

Deuxième donnée : plus que jamais **une réponse doit être apportée aux demandes des pays en développement**. Nous le savons depuis Seattle, l'OMC n'est plus un club réunissant les grandes puissances commerciales, il s'agit d'une organisation mondiale, à vocation universelle, qui compte aujourd'hui plus de 140 membres et s'apprête à accueillir la Chine en attendant d'en accueillir d'autres, et non des moindres, je pense à la Russie, dans un délai qui ne sera pas nécessairement aussi court que cela.

Troisième donnée : pour éviter un second échec, après celui de Seattle, il nous faut d'abord **réussir la préparation de la conférence**. De ce point de vue, **les projets de déclaration** qui ont été préparés par le président Harbinson, président du Conseil général de l'OMC, **constituent incontestablement une base de travail sérieuse**. Nous ne sommes plus face à un catalogue de demandes irréconciliables, comme c'était le cas du projet de déclaration avant Seattle.

Quatrième donnée : l'Europe, vous le savez, souhaite un équilibre entre la libéralisation des échanges et le développement des règles multilatérales, c'est-à-dire entre la libéralisation accrue des échanges et la régulation de la mondialisation. Il nous paraît important, en conséquence, **qu'une négociation soit engagée à l'intérieur du cycle, sur l'environnement, sur les normes sociales, sur l'investissement, sur la concurrence, mais aussi sur les considérations non commerciales** qui sont la substance de la multifonctionnalité de l'agriculture.

Cinquième donnée : l'objectif, pour la conférence ministérielle prochaine, est de s'entendre sur des objectifs de négociation. **L'objectif n'est pas de déterminer par avance les résultats de la négociation**. Je réponds un peu en ce sens à votre préoccupation de tout à l'heure, Monsieur le Président, vous qui disiez : « Il faut être présent, mais il faut se situer dans le temps. » Je suis d'accord avec vous qu'il ne faut pas confondre les cibles de la toute prochaine conférence ministérielle.

Cette dernière remarque est tout particulièrement vraie pour la négociation agricole. Dans notre esprit, **il ne doit pas y avoir d'acompte agricole versé à Doha**. L'Union répète, depuis que la négociation agricole a redémarré en janvier 2000, qu'elle négociera de bonne foi, sur la base de l'article 20 de l'accord sur l'agriculture, l'accord de Marrakech, mais il est bien clair qu'il n'est pas envisageable d'aller au-delà du mandat qu'a reçu la Commission.

J'ajoute, à ce sujet, que si l'Union est prête à négocier de bonne foi, elle ne manquera pas de rappeler qu'elle a également appliqué de bonne foi les accords de Marrakech, avec des engagements budgétaires transparents et prévisibles. Est-il besoin de rappeler que, de leur côté, les dépenses budgétaires américaines en matière agricole ont été multipliées par six entre 1996 et 2000, et qu'en 2000, chaque agriculteur américain a reçu plus de trois fois le montant des paiements directs accordés à son homologue européen ?

S'agissant maintenant du projet qui est sur la table à Genève, ce projet, même s'il est incontestablement meilleur que celui de Seattle (je veux dire qu'on pouvait sans doute difficilement faire pire), ce projet ne nous convient pas encore. Reconnaissons tout d'abord que **le projet de M. Harbinson est plus satisfaisant que celui de Seattle**. Il suffit, pour s'en assurer, d'écouter les critiques que le groupe de Cairns a déjà adressées à ce texte, alors qu'à Seattle, nous n'avions pas entendu de telles critiques. En revanche, deux éléments de ce texte au moins me paraissent devoir être nettement améliorés.

Premièrement, **les considérations non commerciales**, avec en arrière plan la reconnaissance de la spécificité de l'activité agricole, à laquelle, vous le savez, nous sommes très attachés. Aucune de ces préoccupations n'est écartée *a priori*, puisque le texte renvoie aux propositions de négociation présentées à l'OMC dans le cadre de l'agenda incorporé, où les questions de sécurité alimentaire, de sécurité sanitaire des aliments, de développement rural, d'environnement, d'information des consommateurs et d'étiquetage ont déjà été abordées. Le problème est que ces préoccupations ne sont pas définies comme des sujets en soi dans la négociation, mais plutôt comme une toile de fond générale, ce qui n'offre pas suffisamment de garanties quant à la place qui leur sera accordée par la suite.

Deuxièmement, **la mention du retrait progressif des subventions à l'exportation nous pose un réel problème de fond.** L'étude que vous avez réalisée montre bien, en effet, que l'équilibre économique de certaines filières, soit parce qu'elles ont atteint les plafonds d'engagements des accords de Marrakech, soit parce qu'elles en sont potentiellement proches, continue de dépendre des restitutions. Si l'on prend l'exemple de la Normandie, 7 % des livraisons normandes de produits agricoles bénéficient de restitutions. Hors marché national et exportations vers les pays de l'Union européenne cependant, 75 % des exportations normandes à destination des pays tiers ont lieu avec des restitutions. Doit-on, peut-on même, se priver de ce débouché ?

Entendons-nous bien : le Commissaire Lamy a confirmé la semaine dernière, au cours de la journée OMC qu'organisaient l'APCA, la FNSEA et le CNJA, que « la PAC était la poule, et que l'OMC était l'œuf ». Il existe un équilibre général de la politique agricole commune qui suppose la parfaite complémentarité du volet à l'importation, du volet interne et du volet à l'exportation. **Agenda 2000 permet certains ajustements**, mais il n'autorise pas la Commission à remettre en cause l'équilibre des Organisations communes de marché, à introduire une rupture dans l'équilibre de la Politique agricole commune, au nom des seuls impératifs de la négociation commerciale.

Dans ce contexte, il n'y a **pas de divergence d'analyse entre le négociateur communautaire et la France.** Pascal Lamy a rappelé devant le Conseil, lundi dernier à Luxembourg, qu'une pré-négociation n'était pas envisageable. Dans cette logique, le terme anglais « *phasing out* », c'est-à-dire retrait progressif, qui vise les subventions à l'exportation, n'est donc pas plus acceptable que celui d'« élimination ».

Que la politique agricole commune doive évoluer, c'est sans doute une nécessité. Depuis ses débuts, elle n'a, d'ailleurs, jamais cessé d'évoluer. Si elle doit évoluer encore, c'est parce que les attentes de la société à l'égard de l'agriculture évoluent elles-mêmes avec le temps. Demande croissante d'une agriculture durable, respectueuse de l'environnement, demande de davantage de traçabilité et de sécurité, volonté aussi d'avoir une agriculture moderne et compétitive, les exigences de la société sont multiples, elles sont parfois contradictoires, en tout cas elles sont pressantes. Ne serait-ce que parce que ces demandes existent, la spécificité de l'agriculture est démontrée.

Nous souhaitons donc que cette spécificité soit également reconnue dans les règles de l'OMC, et c'est ce qui motive **l'équilibre que nous recherchons dans les prochaines négociations entre la poursuite du processus de libéralisation et le développement de nouvelles règles.**

Par cette approche équilibrée, nous en sommes convaincus, l'Organisation mondiale du commerce peut, à travers ses disciplines, contribuer à rendre les échanges agricoles mieux organisés, les risques mieux maîtrisés, tout en respectant le droit de toute société démocratique, et ceci me paraît important, à choisir sa politique agricole.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ce que je souhaitais brièvement dire en préambule à une discussion que je considère comme très probablement passionnante.

Mme Carole Louis-Perrin

Merci, M. le Ministre.

Questions du public

« Le projet Harbinson inquiète les agriculteurs »

M. Jean-Luc Duval, Président national des Jeunes Agriculteurs

J'ai écouté avec beaucoup d'attention vos propos. Vous m'avez fortement inquiété lorsque vous avez déclaré que le papier d'Harbinson était une base sérieuse de négociations et qu'il fallait le prendre en compte. Sachez que, dans la profession agricole, nous sommes très inquiets par rapport à ce texte qui n'existait pas la semaine dernière, car il va bien au-delà du mandat de négociation dans lequel se trouve M. Lamy. Sachez donc que les agriculteurs, par le biais de leurs représentants, seront derrière vous pour qu'on change absolument ce texte.

Par ailleurs, une réflexion que je souhaiterais voir prise en considération au niveau international concerne tous les efforts que font les Européens au niveau de la maîtrise de production, en laissant de la place aux autres. J'aimerais que vous insistiez fortement sur ce point, qui pourrait servir de préambule pour pouvoir sauvegarder notre PAC plutôt que de la voir se déliter, plus ou moins rapidement selon les expressions des uns ou des autres, mais cette inquiétude est forte, notamment pour les jeunes agriculteurs, dans notre positionnement par rapport à l'OMC et de tout ce qui concerne les règles mondiales.

M. François Huwart

Je suis désolé de vous avoir inquiété, mais j'ai compris que ça n'a été que l'espace d'un instant. En réalité, je pense que je n'ai pas été suffisamment précis dans la qualification du texte de M. Harbinson. Lorsque j'en ai parlé dans la première partie de mon propos, je faisais allusion au texte général, celui qui est le premier texte concernant l'ensemble des données de la négociation, dont je veux simplement dire qu'il a, par rapport au texte qui avait été produit avant Seattle, le mérite d'intégrer à peu près l'ensemble des préoccupations de tous les pays qui, aujourd'hui, veulent négocier lors de la prochaine conférence ministérielle. Je ne faisais pas allusion, en réalité, au papier agricole qui est venu préciser ce texte général, puisque vous savez que, dans le texte général initial, il n'y avait pas de rédaction, mais simplement des références à trois ou quatre idées générales.

En ce qui concerne le texte sorti lundi, je ne peux que vous confirmer la position de la France, qui est de considérer que ce texte n'est pas acceptable, pour les raisons que je viens d'expliquer. Il n'est pas acceptable qu'on envisage, même si le vocable a changé (« *phasing out* », on sait bien ce que cela signifie, on ne se trompe pas là-dessus), il n'est pas acceptable qu'on envisage, non seulement la pure et simple suppression des restitutions à l'exportation, ni même la fixation d'une date pour leur suppression. Par ailleurs, ce texte n'est pas acceptable, parce qu'il ne fait pas une place suffisante à ce qui, à nos yeux, est très important, c'est-à-dire la consécration à l'OMC de la spécificité de l'agriculture. Ce sont là deux raisons qui ont conduit la Commission et le commissaire Lamy à considérer que nous ne pourrions pas donner notre accord à ce texte.

Le deuxième point que vous avez évoqué concerne le fait qu'il faille bien reconnaître que, au-delà même des conditions du commerce mondial des produits agricoles, dans lesquelles l'Europe fait l'objet d'un mauvais procès, alors même que, y compris les pays du groupe de Cairns ne sont pas exempts de critiques (j'ai fait tout à l'heure allusion aux pratiques des subventions directes américaines), au-delà de cet aspect des choses qui nous motivera pour, lorsque nous négocierons, demander que soit mis sur la table l'ensemble des aides considérées comme distortives par rapport à un commerce mondial que l'on souhaite libéralisé et transparent, ce que nous n'acceptons pas, au-delà de cela, l'Union européenne est effectivement la seule région du monde qui ait une véritable politique de l'offre, ce qui doit être,

me semble-t-il, une contrepartie prise en compte objectivement par nos partenaires, parce que la plupart des autres pays, voire même la totalité d'entre eux, n'ont absolument pas cette politique de l'offre. Je veux donc vous rassurer. Cette négociation, évidemment, ne sera pas facile, mais nous sommes tout à fait déterminés et nous savons parfaitement quelles sont les bornes que nous ne voudrions pas dépasser.

« La régionalisation des marchés agricoles »

Intervention de la salle

M. le Ministre, êtes-vous plutôt pour la défense et la progression de la capacité exportatrice de l'agroalimentaire ? Et si oui, avec quels moyens ? Ou bien plutôt pour un recentrage de l'agroalimentaire sur le marché européen ?

M. François Huwart

Je pense qu'il n'y a pas de contradictions entre une évolution de l'agriculture européenne vers un souci plus important de l'environnement, un souci plus important de la durabilité et de la qualité, et sa vocation exportatrice. Il serait illusoire d'imaginer que, au point où en est l'agriculture européenne, et notamment l'agriculture française, elle puisse trouver son revenu sur un recentrage, comme vous le dites. Encore que je considère qu'il doit y avoir aussi, au centre de nos préoccupations, le souci de préserver ce qu'est l'espace économique agricole européen. Nous devons être attentifs, et je réponds en cela un peu tardivement aux préoccupations de M. le Président du CNJA tout à l'heure, au fait que le tarif extérieur commun est quelque chose qui nous unit et qui est important. Nous devons donc continuer d'être ouverts sur le grand large.

Je nuancerais simplement ce propos, mais pas s'agissant de l'Europe, en disant que je pense que l'organisation mondiale du marché agricole doit sans doute aussi se concevoir à l'avenir à partir d'un marché régionalisé, et que nous devons encourager un certain nombre de pays, comme l'Amérique latine, les pays du Mercosur, ou de certaines zones d'Asie, à s'organiser régionalement. Nous continuerons de commercer avec eux, bien entendu, mais nous devons les encourager à s'organiser régionalement car je crois que, aujourd'hui, les données du commerce mondial de l'agriculture sont terriblement inéquitables, et que certaines agricultures de pays fragiles sont totalement dépourvues du moyen de résister à une libéralisation supplémentaire si elles ne s'intègrent pas au plan régional. Pour en revenir à votre question, je crois vraiment que nous devons développer et maintenir la cohésion de notre agriculture européenne, sans nous priver de l'exportation vers des pays tiers. C'est également la raison pour laquelle nous devons être conscients que, dans la négociation qui va venir, nous ne devons pas confondre les calendriers. Si la politique agricole commune, à travers le questionnement que vous venez de formuler, doit être réformée, ce qui arrivera nécessairement, notamment avec l'échéance probable de 2004, c'est-à-dire l'élargissement, c'est d'abord ce calendrier-là qui doit nous importer, et dans les négociations multilatérales de la prochaine réunion ministérielle, que ce soit à Doha ou ailleurs, nous ne devons pas préempter de façon perturbante l'évolution de la politique agricole commune.

« Accroître l'accès au marché en direction des pays pauvres »

Intervention de la salle

Pour revenir à la déclaration préparatoire de Doha, vous avez fait part de vos réserves sur le volet des restitutions aux exportations, mais vous n'avez pas dit un mot sur le volet de l'accès au marché. Le texte prévoit une amélioration substantielle de l'accès au marché, ce qui signifie une baisse des droits de douane. Nous avons eu 36 % en moyenne de baisse des droits de douane en Europe lors du dernier round. Cela veut-il dire que vous êtes prêt à accepter de nouveau 36 % ?

M. François Huwart

En me posant la question de façon aussi brutale, vous me facilitez la tâche. Non, bien sûr que non, sûrement pas. Ce sont là des baisses de tarif qui sont trop importantes. Je voudrais essayer de resituer le contexte général. Qu'est-ce qui constitue la difficulté de la négociation agricole ? C'est qu'elle est considérée comme un point central, notamment pour un certain nombre de pays en développement, voire pour un certain nombre de pays les plus pauvres. En effet, de quoi sont-ils demandeurs ? Ils sont demandeurs d'accès au marché supplémentaires, d'accès au marché des pays développés.

Une remarque : je voudrais dire que l'accès au marché américain est, probablement en raison de pics tarifaires beaucoup plus nombreux et beaucoup plus complexes, beaucoup plus difficile que l'accès au marché européen. C'est la situation d'aujourd'hui. L'Europe n'est pas cette espèce de forteresse agricole qu'on m'oppose chaque fois que je vais au Brésil, en Argentine et dans un certain nombre de pays où notre réputation est tout à fait injuste. L'Union européenne importe déjà, proportionnellement, six fois plus de produits agricoles venant de ces pays en développement que les États-Unis. Il faut avoir conscience de cette réalité. Néanmoins, la demande sera forte, de la part d'un certain nombre de pays, d'avoir des accès plus importants. Déjà, l'Union européenne a pris une initiative récente, dite « Tout sauf les armes », que nous souhaiterions d'ailleurs voir multilatéralisée, c'est-à-dire acceptée par de grands pays comme les États-Unis, mais aussi par des pays émergents ou des pays en voie de développement à l'égard des pays les plus pauvres de la planète. Je crois que nous ne pourrions pas nous exonérer d'un certain nombre de gestes en direction des pays les plus pauvres. Voilà ma réponse. Nous avons déjà fait ce travail et nous avons déjà décidé cela au niveau de l'Union européenne, à l'horizon de quelques années (car il faut le temps de s'adapter, bien sûr). Je pense que, pour un certain nombre d'autres pays, les discussions tarifaires seront évidemment plus difficiles.

(...) Pour un certain nombre de pays, ce n'est pas un geste de générosité en soi, comme cela peut être le cas pour les pays les plus pauvres dont l'agriculture est fragile, et encore plus fragilisée par les conditions du commerce mondial actuel.

Intervention de la salle

Vous avez fait allusion tout à l'heure à l'organisation de l'Union européenne quant à la maîtrise de la production, et vous vous en félicitez. Vous avez aussi évoqué le souhait de ne pas laisser perdre les compensations à l'entrée ou à la sortie des pays de l'Europe. Selon vous, peut-on espérer le maintien de cette maîtrise des productions, sans la banaliser ou éliminer ses effets par une baisse des restitutions qui, tout en nous permettant de conserver la maîtrise, rendraient les prix plus dépendants de la souplesse introduite à l'entrée des produits de l'extérieur ? En d'autres termes, on peut valider la maîtrise, mais il ne faudrait pas que les effets de cette maîtrise, que beaucoup de gens souhaitent, risquent d'être anéantis par un certain taux des droits de douane, ce qui en éliminerait les effets.

M. François Huwart

Je comprends tout à fait votre préoccupation, mais je pense que j'ai déjà un petit peu répondu dans ma précédente réponse. Je crois qu'il y a là un équilibre à trouver, et que notre position est bien confirmée, tout d'abord, de ne pas accepter, pour les raisons que j'ai données dans mon propos liminaire, la suppression des restitutions, et ensuite, la discussion sur l'accès au marché doit être nuancée selon les produits et selon les pays. Enfin, un équilibre doit être calculé à l'aune de l'évolution du revenu des agriculteurs. Un équilibre doit être trouvé entre ces trois éléments. Je pense que les positions de négociations de l'Union européenne, telles qu'elles ont été arrêtées dans le mandat de 1999 (je pense que la Commission européenne est tout à fait consciente du fait que ce mandat est notre référence), devraient nous permettre de sortir de cette négociation sans les effets que vous redoutez.

« Les autres sujets de la négociation : concurrence, investissement, environnement »

Intervention de la salle

Vous avez exprimé votre détermination à ne pas offrir de caution agricole vis-à-vis des négociations dans les autres secteurs. Pourriez-vous rappeler très brièvement les différents éléments de cette négociation hors secteur agricole, et leurs enjeux relatifs en termes d'importance ?

M. François Huwart

Lorsque j'ai dit que je ne voulais pas d'acompte agricole, j'ai voulu dire deux choses. Il existe une sorte de gradation dans le refus de cette espèce d'acompte agricole. Tout d'abord, nous ne voulions pas de ce qui s'était profilé à Seattle, c'est-à-dire qu'on commence par affirmer que les négociations agricoles étaient préalables et qu'il fallait obtenir des résultats en termes de négociations agricoles pour passer à la suite. Je pense que ce danger est écarté. Bien sûr, il y a, dans une négociation, la recherche d'un équilibre global, à partir d'une visibilité globale. Cependant, je voudrais mettre un terme, pour ce qui me concerne et pour ce qui concerne le gouvernement français, au développement d'une idée qui serait que, parce qu'il faut nécessairement un équilibre, il pourrait y avoir une sorte de balancement ou de paiement par l'agriculture de résultats que nous souhaiterions, par exemple, sur les questions environnementales. Sûrement pas ! La raison en est très simple, c'est que ces deux sujets sont liés, et que, dans la négociation purement agricole, nous souhaitons voir pris en compte des éléments non commerciaux dont j'ai parlé tout à l'heure, et là, nous avons une position qui n'est pas celle décrite habituellement de l'agriculture européenne, c'est-à-dire une position défensive, cadencée, mais au contraire une position offensive, tendant à obtenir des résultats. Les deux négociations sur l'environnement et sur l'agriculture ne sont pas de même type. Le texte sur l'agriculture, s'il était accepté en l'état, ce à quoi nous ne nous prêterons pas, cela voudrait dire des résultats, même si la négociation s'étend dans le temps, quasi immédiats, avec des conséquences concrètes et rapides. Le texte sur l'environnement, aujourd'hui, dans le texte de M. Harbinson, n'est même pas dans la négociation. On ne négocie pas l'environnement tel que le texte est écrit actuellement, mais on dit qu'on va créer un groupe de travail sur l'environnement pour les années à venir, lequel ne sera pas dans la négociation elle-même. C'est un peu la situation que nous avons connue puisqu'il existe déjà un groupe de travail sur l'environnement (dont l'activité est d'ailleurs très faible). Non. Je crois vraiment que nous avons deux négociations différentes et ce n'est pas sur ce point que s'établira l'équilibre. L'équilibre, pour nous, concerne ce que je vous ai dit sur l'agriculture, c'est-à-dire la base de l'article 20 de Marrakech. La question est de savoir si ce sera Marrakech, tout simplement, que nous avons déjà anticipé et au-delà duquel nous sommes allés, ou bien Marrakech auquel s'ajoutera quelque chose. Puis pour l'environnement, qui est un sujet de long terme, et qui concerne aussi l'avenir et les générations futures, c'est l'articulation entre l'OMC et les accords multilatéraux de l'environnement. Mais je ne souhaite pas, et nous ne serons pas d'accord, pour que l'on tente d'établir des vases communicants entre les deux. Les deux sujets sont importants, de même que d'autres sujets qui nous paraissent également importants, dont l'investissement et la concurrence. Nous sommes partisans d'une régulation de la mondialisation, car nous voyons bien que, si nous n'avancions pas sur ces questions d'investissement et de concurrence, nous assisterons à une prise en otage de cette mondialisation par un certain nombre de puissances économiques et financières qui exerceront un pouvoir sans partage sur l'évolution de la mondialisation. Il y a aussi le sujet des normes sociales fondamentales.

Nous souhaitons simplement que l'ensemble des sujets soit dans l'agenda de la négociation. Nous ne sommes pas exigeants au point de demander que le cœur de la négociation soit déjà ébauché à l'occasion de la confection de l'agenda, mais nous souhaitons que, dans les années qui viennent (car un cycle, cela dure longtemps), l'ensemble des sujets soient pris en compte, mais rassurez-vous, chacun a son importance.